

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 16 JUIN 2014

Délibération 2014-099 du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – F. LETURCQ – M. F. NOWROCKI -
MM. A. CHAUSSOY - X. DUQUESNE – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.N. MENAGE – R. PARSY - D. REBOUT – E. BURDIK – J. CAPELLE – J.L. CAPON – G. TRANIN – M. POUILLAUDE – J.P. BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – L. GUISE

M. X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY

M. A. CHAUSSOY a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Y. BONNERRE a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE
M. Ph. GORGUET a donné pouvoir à M. B. HIEZ
M. J. CAPELLE a donné pouvoir à Mme E. DROMART
Mme F. LETURCQ a donné pouvoir à M. D. TABARY
M. J.P. BOUSSEMARD a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

**Objet : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs
Association A2E**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la collectivité participe à un certain nombre d'organismes extérieurs dans lesquels elle est représentée, avec voix délibérative par un ou plusieurs membres de son Conseil Communautaire.

Monsieur le Président rappelle ensuite au Conseil de Communauté la délibération actée le 05 mai 2014 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de désigner Madame Véronique THIEBAUT et Monsieur Bruno DUVERGE comme membres chargés de représenter le Conseil de Communauté au sein de l'Assemblée Générale de l'Association A2E.

Monsieur le Président précise qu'il convient de rectifier cette délibération puisque la Collectivité n'est représentée dans cette Association que par un seul membre.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide :

- de rapporter la délibération du 05 mai 2014,

- de désigner Madame Véronique THIEBAUT en qualité de membre chargée de représenter le Conseil de Communauté au sein de l'Assemblée Générale de l'Association A2E.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

